

Le Télégramme L'avenir des mouillages de l'anse de Kersaux doit être décidé rapidement

Publié le 27 février 2020



Les mouillages au port du Bélon.

La zone de mouillages de l'anse de Kersaux, à Moëlan, ne sera plus gérée par la Direction des territoires et de la mer. Le dossier va revenir soit à la commune, soit au syndicat du port du Bélon. Le temps presse avant la dissolution du syndicat.

Lors de la réunion du Syndicat intercommunal du port du Bélon (SIPB) de ce jeudi 27 février à Moëlan-sur-Mer, il a été question de la zone de mouillages de l'anse de Kersaux, au fond de la Rias du Bélon.

Pour rappel, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) souhaite se désengager de ces mouillages, une décision qui laisse des remous dans son sillage. À qui va revenir la zone ? S'il n'y a personne, celle-ci disparaît.

« En tant que présidente, j'estime que cette zone a le mérite d'exister, et doit exister », a commencé Anita Ollivier, présidente du syndicat. « Je suis d'accord pour que le SIPB récupère la zone, mais il y a dissolution, si le syndicat n'existe plus, ce sera à la commune de gérer. J'ai demandé au collectif de Kersaux de monter une association mais je n'ai pas encore de réponse ».

La zone de mouillage de Kersaux n'est actuellement pas dans la zone de gestion du syndicat et une extension de limite portuaire prend du temps, « ce sera à la prochaine présidence de délibérer ».

Le collectif voudrait donc que ce soit la commune qui récupère la zone.

Une dissolution qui pose problème

Les bateaux y sont pour l'instant tolérés jusqu'à ce que la commune, le SIPB ou une association donne une réponse à la DDTM. Le délai est court, puisque cette dernière aimerait une réponse d'ici la fin de la mandature du syndicat, en mars prochain.

Une affaire compliquée, puisqu'il ne peut pas y avoir de création « d'autres mouillages au Bélon par rapport au dossier de dissolution », a ajouté la présidente, « rapatrier les mouillages de Kersaux dans le Bélon n'est pas possible. » Car trop éloigné géographiquement, de plusieurs kilomètres. « Et les gens de Kersaux ne souhaitent pas intégrer le Bélon, parce que c'est la zone de Kersaux ».

Le SIPB est donc en réflexion et donnera son avis final plus tard.